



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Jeudi 27 Septembre 2018

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président, puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10, 8.11, 8.12, 8.13, 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 5.8, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 9.1, 9.2.

La séance est ouverte à 18h15 et levée à 21h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à partir du 1.1.1) Arguel : M. André AVIS représenté par M. Claude GRESSET-BOURGEOIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 3.2) Avanne-Aveney : M. Alain PARIS représenté par Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. Abdel GHEZALI (à partir du 1.1.1), M. Philippe GONON (à partir du 1.1.7), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.8), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à partir du 1.1.1), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.5), M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY (à partir du 1.1.7), Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.7), M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY représenté par Mme Chantal JARROT Bonnay : M. Gilles ORY Brailly : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.2.1) Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.2.1) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT représenté par Mme Andrée ANTOINE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Cussey-sur-l'Ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY (à partir du 2.1) Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN représenté par Mme Sandrine BOUTARD Gennes : Mme Thérèse ROBERT représentée par M. Christophe DEMESMAY Grandfontaine : M. François LOPEZ Larnod : M. Hugues TRUDET représenté par M. Sébastien CUINET (jusqu'au 3.2) Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER (jusqu'au 3.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ (à partir du 2.1) Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Noiron : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 7.6) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques LRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.1) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Alain KORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 1.1.1) Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER représentée par M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER représenté par M. Pascal PETETIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Etaient absents : Besançon : M. Julien ACARD, M. Thibaut BIZE, M. Pascal BONNET, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, Mme Myriam EL YASSA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK La Vèze : Mme Catherine CUINET Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI

Secrétaire de séance : M. Anthony POULIN

Procurations de vote :

Mandants : F. GALLIOU (à partir du 3.3), J. ACARD, T. BIZE, P. BONNET, P. BONTEMPS, E. BRIOT, C. CAULET, P. CURIE (à partir du 1.1.7), Y.M. DAHOU (jusqu'au 3.8) D. DARD (à partir du 1.1.1), M. EL YASSA (à partir du 1.1.1), P. GONON (jusqu'au 1.1.6), M. LEMERCIER, C. LIME, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.9), M. OMOURI (à partir du 1.1.1), R. REBRAB (à partir du 1.1.1), D. SCHAUSS (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), C. WERTHE, G. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), P. CORNE, P. CONTOZ (jusqu'au 8.13), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, J.Y. PRALON, J.M. JOUFFROY

Mandataires : B. VOUGNON (à partir du 3.3), P. MOUGIN, E. MAILLOT, J. GROSPERRIN, M. LOYAT, C. DELBENDE, F. PRESSE, C. THIEBAUT (à partir du 1.1.6), T.MORTON (jusqu'au 3.8), J.L. FOUSSERET (à partir du 1.1.1), M. ZEHAF (à partir du 1.1.1), C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.7), B. FALCINELLA, P. DUCHEZEAU, N. BODIN, S. WANLIN (à partir du 3.9), S. PESEUX (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI (à partir du 1.1.1), E. ALAUZET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.1.4), L. FAGAUT, B. GAVIGNET (à partir du 1.1.1), J. LOUISON, D. HUOT (jusqu'au 8.13), F. BAILLY, J. KRIEGER, S. RUTKOWSKI, Y. MAURICE

Délibération n°2018/004363

Rapport n°3.14 - Société Publique Locale "Agence Economique Régionale de Bourgogne - Franche-Comté" - Rapport des élus administrateurs - Année 2017

Société Publique Locale
« Agence Economique Régionale de Bourgogne - Franche-Comté » -
Rapport des élus administrateurs - Année 2017

Rapporteur : Alain BLESSEMAILLE, Vice-Président

Commission : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé :

Les élus représentant la CAGB au conseil d'administration de la Société Publique Locale « Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté » (AER) sont tenus, en respect des dispositions réglementaires, de présenter un rapport annuel devant le conseil communautaire.

L'AER est née le 1^{er} octobre 2017 de la fusion des agences de Bourgogne (ARDIE) et de Franche-Comté (SPL ARD, dont la CAGB était actionnaire).

Au 31 décembre 2017, la CAGB détient 2 % du capital de l'AER. L'actionnaire majoritaire est la Région avec 80 %. D'importantes évolutions dans le capital et la gouvernance sont encore attendues en 2018.

L'AER a pour objet le maintien, le développement et l'accompagnement de projets à vocation économique, et la promotion du territoire à l'échelle de la Grande Région.

I. Contexte

L'article L.1524-5 (14^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux conseils d'administration des Sociétés d'Economies Mixtes et des Sociétés Publiques Locales.

L'AER est née le 1^{er} octobre 2017 de la fusion des agences de Bourgogne (association ARDIE) et de Franche-Comté (SPL ARD, dont la CAGB était actionnaire).

Le statut juridique de SPL a été conservé.

M.MARTHEY, Conseiller Régional Délégué, et Président de l'ARD FC, a été maintenu dans ses fonctions au sein de l'AER BFC.

Le siège de la société AER est maintenu à Besançon.

L'élu représentant la CAGB dans les instances de l'AER est M. BLESSEMAILLE. Il siège au conseil d'administration en tant que représentant de l'assemblée spéciale.

Une fiche signalétique et une synthèse des documents financiers sont jointes en annexe.

Les informations de l'année 2017 (SPL AER) ne sont donc pas comparables avec celles de 2016 (SPL ARD Franche-Comté) au vu du cumul des effectifs et des activités dans la nouvelle entité.

II. Synthèse de l'activité

A/ Activité opérationnelle

L'AER a pour objet d'accompagner le maintien; le développement économique et l'attractivité du territoire, et d'assurer la promotion économique. Du fait de la fusion, son périmètre d'activité est désormais à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté.

L'activité se décline en quatre métiers:

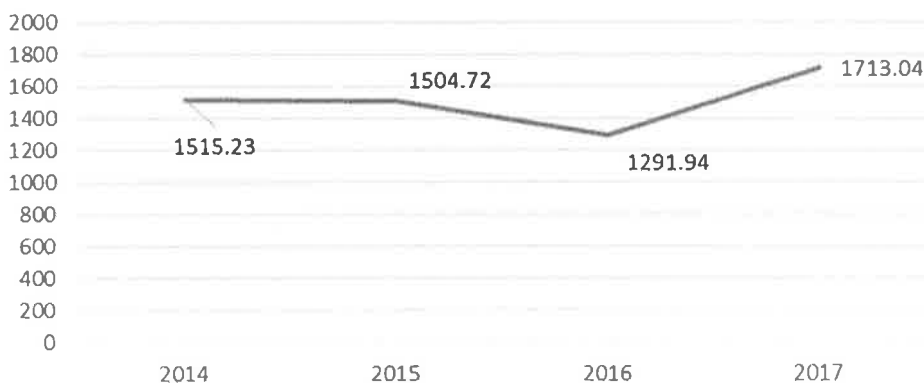
- développement et prospection : 300 dossiers actifs, 57 nouveaux dossiers ouverts en 2017, 42 accueils de porteurs de projets, 17 projets aboutis,
- ingénierie économique et territoriale : 18 travaux d'études territoriales, 400 données traitées dans le cadre de l'observatoire socio-économique régionale,
- innovation et éco-innovation : 12 accompagnements à l'éco-innovation, 36 évènements organisés dans le cadre du mois de l'innovation,
- promotion et attractivité : articles de presse, insertions.

La Région et l'AER ont signé des conventions de prestations sur 18 mois, pour la période du 01/07/2017 au 31/12/2018.

B/ Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 713 K€. Il correspond à la part SPL ARD seule du 1/1/2017 au 30/9/2017, et à la nouvelle SPL AER du 1/10/2017 au 31/12/2017. S'agissant d'une année de fusion, l'activité s'est trouvée ralentie en 2017 dans l'attente de la mise en œuvre de la nouvelle structure et de la signature des contrats avec les associés. Elle redémarre sur le dernier trimestre 2017.

évolution chiffre d'affaires en K€



C/ Moyens humains

L'effectif de l'AER est de 33 personnes, réparties sur deux sites à Besançon et Dijon.

Les personnels salariés de l'ARDIE ont rejoint les personnels de l'ARD au sein de l'AER au 1^{er} octobre 2017.

III. Vie de la société

A/ L'actionariat

Au 31/12/2017, l'AER compte 11 actionnaires historiques, et 15 administrateurs.

Son capital social s'établit à 250 000 €, soit 50 actions de 5 000 € chacune.

La Région est l'actionnaire majoritaire avec 80 % du capital, et 10 sièges sur 15 au conseil d'administration. Les 10 EPCI actionnaires sont regroupés au sein d'une assemblée spéciale, et disposent de 5 postes d'administrateurs.

Des évolutions significatives sont attendues en 2018, avec l'intégration d'environ 40 nouveaux EPCI au capital de la SPL AER.

B/ Les participations financières

L'AER possède (par voie d'acquisition) une action de chacun des groupes cotés en Bourse ayant une filiale en Bourgogne Franche-Comté, ce qui lui permet d'accéder aux instances de ces groupes et de veiller sur l'emploi à l'échelon régional.

Fin 2017, 101 actions de 58 sociétés qui sont ainsi détenues, pour un montant global de 16 K€.

C/ Instances décisionnaires

La gouvernance de l'AER s'est réunie au cours de :

- 1 comité technique et de contrôle
- 2 assemblées spéciales
- 5 conseils d'administration
- 2 assemblées générales ordinaires
- 1 assemblée générale extraordinaire.

Ces réunions ont permis la mise en œuvre de la fusion, la réorganisation des métiers et des sites, la définition des orientations stratégiques, la construction des perspectives financières, la mise en place de la nouvelle gouvernance.

Le conseil d'administration du 09 février 2017 a décidé de séparer les fonctions de Présidence du conseil d'administration et de direction générale.

IV. Situation financière

A/ Etats financiers

Une synthèse des états financiers 2017 est jointe en annexe.

Le total du bilan s'élève à : 2 401 K€.

Le résultat net 2017 est un déficit de 175 433 €.

Le commissaire aux comptes certifie les états financiers 2017 sans réserve, en émettant toutefois des observations sur les conséquences de la fusion qui ont impacté les états financiers 2017.

La situation financière et les ratios financiers de l'AER subissent les conséquences de la fusion et des délais de sa mise en œuvre, mais restent satisfaisants, et les perspectives d'activité 2018 sont rassurantes.

B/ Bilan

L'AER est une société de prestation de services, et dispose donc de peu de biens immobilisés. Elle n'est pas endettée. Son bilan est essentiellement composé des créances et dettes d'exploitation.

A l'actif au 31/12/2017, les montants des créances sont significatifs, car les délais de signature des marchés avec la Région ont retardé la facturation des travaux réalisés en 2017 sur 2018. Pour compenser ces délais, la Région a accordé une avance en compte courant d'associé de 1 M€, enregistrée en dettes au passif du bilan de l'AER, ce qui a permis à l'AER de disposer de la trésorerie nécessaire à son fonctionnement.

C/ Résultat

Le total des produits s'élève à 1 989 K€, le total des charges à 2 165 K€, ce qui aboutit à un déficit net de 175 K€. Pour mémoire, ces données ne sont pas comparables avec celles de 2016.

Avec 1 713 K€, le chiffre d'affaires représente 86 % du total des produits.

En lien direct avec l'activité, le principal poste des charges est la masse salariale, soit 1 547 K€ (71% du total). Le cumul des effectifs des deux entités au 1^{er} octobre 2017 a fait arithmétiquement augmenter son volume.

Les autres postes de charges sont des frais de téléphonie-réseaux, les frais de déplacements, les véhicules, les honoraires.

D/ Contrôles mis en œuvre en 2017

En tant qu'actionnaire minoritaire, et avec un représentant au conseil d'administration, la CAGB assure un suivi régulier de la société.

Il n'y a pas d'autre contrôle à signaler.

V. Liens avec la CAGB

Il n'y a pas eu de prestations ni de flux financier entre l'AER et la CAGB en 2017.

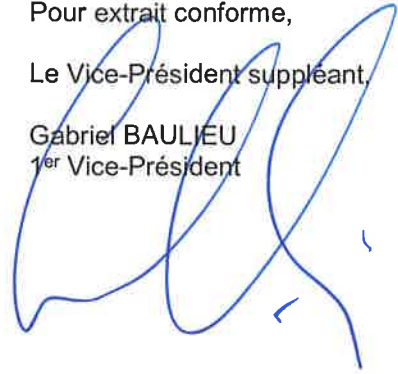
Le conseil Communautaire du 21/09/2017 a été sollicité pour la fusion ARDIE-ARD, et sur le rapport des administrateurs au titre de 2016 de l'ARD Franche-Comté.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le présent rapport présenté par l'élu représentant la CAGB au conseil d'administration de la SPL Agence Economique Régionale de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2017.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0



Préfecture du Doubs

Reçu le 11 OCT. 2018



Contrôle de légalité



Fiche signalétique au 31/12/2017

Dénomination sociale : Agence Economique Régionale

Secteur d'activité : Développement économique

Date de création : 2013- Fusion Bourgogne-Franche-Comté le 1-10-2017

Siège social : 3 rue Victor Sellier - BESANCON

Forme juridique : Société Publique Locale

Objet social (extrait des statuts) :

La société a pour objet d'accompagner le maintien; le développement économique et l'attractivité du territoire, et d'assurer la promotion économique.

Capital social : 250 000 €

Le capital est divisé en 50 actions de 5 000 € chacune.

La fusion Bourgogne-Franche-Comté au 1/10/2017 et l'intérêt marqué de nombreuses communes pour l'AER conduisent à une perspective d'augmentation de capital en 2018.

Actionnaires et administrateurs :

Au 31/12/2017, la SPL est composée de 11 EPCI actionnaires et de 15 administrateurs.

Les Départements, anciennement actionnaires de la SPL ARD, ont quitté l'actionnariat (loi Notre).

Répartition du capital social et des sièges détenus au conseil d'administration :

La position au 31/12/2017 est la suivante :

Actionnaires	Part détenue dans le capital	Valeur en capital	Nombre de sièges au Conseil d'Adm°
Région BFC	80%	180 000	10
Grand Besançon	2%	5000	
CC Grand Pontarlier	2%	5000	5 sièges pour les
PMA Montbéliard	2%	5000	représentants de
CC du Val de Morteau	2%	5000	l'assemblée
CA de Vesoul	2%	5000	spéciale
CC du Val de Gray	2%	5000	
CA du Grand Dôle	2%	5000	
EC Lons Agglomération	2%	5000	
CC Haut-Jura-St Claude	2%	5000	
CA de Belfort	2%	5000	
total	100 %	250 000 €	15

Elu représentant la CAGB : M. BLESSEMAILLE, au sein de l'assemblée spéciale.

Président au 31/12/2017 : M.MARTHEY – Conseil Régional

Directrice générale au 31/12/2017 : Mme ABRAHAMSE-PLEUX

Moyens humains au 31/12/2017 : la SPL AER compte 33 salariés

Commissaire aux comptes : Révision et Finances COGEFOR

Expert-comptable : SOTEXO

Bilan synthétique au 31/12/2017

ACTIF - unité K€	31/12/2017	PASSIF - unité K€	31/12/2017
Actif immobilisé		Capitaux propres	
Immobilisations incorporelles	7	Capital social	250
Immobilisations corporelles	66	Réserves & report à nouveau	199
Immobilisations financières	21	Résultat de l'exercice	(175)
Total Actif Immobilisé	94	Subventions (nettes)	
Actif Circulant		Total fonds propres	274
Stocks et en-cours	254	Total provisions	255
Clients et comptes rattachés	1 287	Dettes	
Autres créances d'exploitation	174	Emprunts	1 069
Total Actif Circulant	1 715	Fournisseurs d'exploitation	158
Disponibilités	592	Dettes fiscales et sociales	579
TOTAL Liquidités	592	Autres dettes	66
TOTAL Actif net	2 401	Total des dettes	1 872
		TOTAL Passif	2 401

RESULTAT - unité K€	31/12/2017
Produits d'exploitation	
chiffre d'affaires	1 713
autres produits	234
reprises amort et prov ^e	40
total produits d'exploitation	1 987
Charges d'exploitation	
achats	538
charges de personnel & impôts	1 547
dot ^e amort et prov ^e	79
autres charges	
total charges d'exploitation	2 164
Résultat d'exploitation	(177)
produits financiers	1
charges financières	
Résultat financier	1
produits exceptionnels	1
charges exceptionnelles	
Résultat exceptionnel	1
IS et part ^e salariés	
RESULTAT NET	(175)